

Lactalis, de la baratte au baratin

LA GRANDE DISTRIBUTION, les services de l'Etat, le groupe Lactalis lui-même... Chacun y est allé de sa conférence de presse ou de son communiqué pour se justifier. Déclenchée par une alerte du ministère de la Santé le 1^{er} décembre, l'affaire du lait infantile farci aux salmonelles a, depuis, été nourrie par une salve de révélations, dont « Le Canard » a pris sa part. Si quelques mea culpa ont été prononcés par les acteurs de cet accident sanitaire, ils arrivent loin derrière « la faute à pas de chance » et « le risque zéro, ça n'existe pas ». Sauf qu'une fois cette com' écremée il reste de la mousse et pas mal de mensonges, servis à la louche. Morceaux choisis.

● **Aveux spontanés.** Le 9 janvier, le groupe Leclerc annonce, dans un communiqué, que des laits et des céréales infantiles frappés d'une interdiction de commercialisation « ont malheureusement été vendus dans certains de [ses] points de vente depuis le 21 décembre 2017 (date du dernier rappel des produits suspects) ». Cet aveu déclenche les confessions en cascade des autres groupes d'hypermarchés.

En vérité, ces épanchements répondent au témoignage, dans « La Voix du Nord » (5/1) – le premier d'une longue série –, d'une cliente racontant son achat, au Leclerc de Seclin, de boîtes de lait « interdites ». Dès lors, il a bien fallu s'expliquer.

● **Promo frelatée.** Malgré une émouvante séance d'autoflagellation, Michel-Edouard Leclerc n'a pas osé avouer à la presse que la poudre de lait infantile présumée contaminée – du Milumel Croissance 3^e âge – était, le 3 janvier, proposée... en promo sur le site Internet Drive, avec une remise immédiate de 40 % ! Un rabais décidé au niveau national par la centrale d'achats du groupe gérant la plateforme Drive. « Cette ristourne correspond à un déstockage, explique au Volatile un professionnel de la grande distribution. C'est d'autant plus surprenant que les promotions sur le lait infantile



Le 3 janvier, sur ses sites Drive, E.Leclerc propose à ses clients commandant en ligne une alléchante promo à moins 40 % sur du lait en poudre infantile Lactalis. Surprise : depuis treize jours, celui-ci est frappé d'une interdiction de vente.

tile sont extrêmement rares. » Pour quoi un tel « cadeau » ?

Dans sa réponse au « Canard », l'enseigne a évoqué d'« éventuelles opérations commerciales applicables toute l'année pour l'ensemble des produits Lactalis référencés par Leclerc. » C'est ce qu'on appelle tourner autour du pot !

● **Enseignes initiées.** Auchan, Cora, Système U, Carrefour, Casino,

Intermarché... Les hypermarchands sont tombés des nues en découvrant qu'ils avaient, eux aussi, vendu des laits proscriers. Vraiment surpris ? Un e-mail récupéré par « Le Canard » prouve que la Fédération du commerce et de la distribution (FCD), qui regroupe, hors Leclerc et Intermarché, tous les géants de la grande surface, a été alertée dès le 30 décembre par un consommateur. Il a fallu cinq jours (et, entre-temps, beaucoup d'achats « risqués ») pour que le médiateur de la FCD, Christian Delesalle, en accuse réception.

Auchan avait été prévenu avant : le 23 décembre, l'acheteur informait par mail le service clients de sa fâcheuse découverte. Le 27 décembre, l'enseigne lui répondait que le rappel des produits avait « été communiqué a posteriori (sic) de la vente de ces lots ». Donc trop tard.

● **Débit de lait pas beau.** « A aucun moment il n'y a eu une intention de cacher les choses », a déclaré le patron de Lactalis, Emmanuel Besnier, au « JDD » (14/1). C'est donc sans mauvaise intention que le géant du lait a dissimulé aux autorités sanitaires (« Le Canard », 3/1) la découverte, lors de deux autocontrôles, les 23 août et 2 novembre 2017, de salmonelles sur un balai et sur un carrelage dans son usine de Craon (Mayenne). L'industriel n'est en effet tenu de prévenir les services de l'Etat que s'il trouve des cochon-

neries dans les produits. Après l'embêtante découverte de novembre, Lactalis assure avoir tout récuré puis entrepris de nouveaux autocontrôles, tous négatifs.

Mais, dès le 4 décembre, la Répression des fraudes détectait des salmonelles quasiment aux mêmes endroits ! Y aurait-il des lacunes chez l'industriel ? Le 12 janvier, la ministre de la Santé, Agnès Buzyn, l'a insinué sur Europe 1 : « Je crains que nous ne trouvions des choses étonnantes chez Lactalis. »

● **Débit des lots si laid.** Encore une distraction ? Besnier a oublié de communiquer aux autorités les références de dizaines de milliers de produits correspondant à cinq lots visés par le rappel des laits infantiles Lactalis du 10 décembre. Que sont-ils devenus ? Ecoulés en France ? Exportés ?

Lactalis n'a pas pris la peine de répondre au « Canard ». Mais la question taraude les gendarmes, qui mènent une enquête pour « blessures involontaires » et « mise en danger de la vie d'autrui ». Surtout depuis qu'un cas de salmonellose Lactalis a été confirmé en Espagne. O lait !

Christophe Labbé

Défense bidon

L'AFFAIRE LACTALIS a fourni à Jean-Christophe Cambadélis l'occasion de tacler sèchement son ancien camarade Benoît Hamon, qui avait considéré le scandale comme la conséquence d'« une défaillance de l'Etat », liée à la « réduction des effectifs à la Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF) ».

Commentaire de l'ex-patron du PS : « Je suis gêné par cette explication parce qu'elle fait la part belle à Lactalis, comme si le groupe ne portait pas de responsabilité. Et ensuite parce que Hamon a été ministre de la Consommation, et c'est donc lui qui n'a pas pris les mesures pour avoir le nombre nécessaire de fonctionnaires. Il se tire une balle dans le pied. »

Et Camba vide tout un chargeur...